

### Préambule

L'AEUTA-UL protège la confidentialité des renseignements personnels qu'elle détient. La présente *Politique de protection des renseignements personnels* établit les balises générales qui encadrent la gestion des renseignements personnels détenus par l'AEUTA-UL, et ce, tout au long du cycle de vie d'un renseignement personnel : collecte, utilisation, communication, conservation et destruction.

Cette politique tient compte des exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (RLRQ, c. P-39.1). Elle s'applique aux personnes – membres du conseil d'administration, bénévoles et partenaires – qui, en raison de leurs responsabilités ou de leur prestation de services, peuvent avoir accès aux renseignements personnels de l'AEUTA-UL.

### Qu'est-ce qu'un renseignement personnel ?

Un renseignement personnel est un renseignement qui concerne une personne physique et permet, directement ou indirectement, de l'identifier.

À titre d'exemples, constituent des renseignements personnels les renseignements fournis pour adhérer à l'AEUTA-UL, s'inscrire à une activité de l'Association, poser sa candidature comme bénévole ou comme administrateur ou administratrice, etc.

### Engagements de l'AEUTA-UL au regard de la protection des renseignements personnels

#### 1. Collecte des renseignements personnels

L'AEUTA-UL recueille uniquement les renseignements personnels nécessaires à la prestation de ses activités et services ainsi qu'à toute autre fin exigée par la loi.

La collecte de ces renseignements personnels se fait lorsqu'une personne utilise les services de l'Association et qu'elle transmet volontairement des renseignements personnels la concernant, notamment en

- Devenant membre de l'AEUTA-UL ou en renouvelant son adhésion ;
- Participant à un évènement ou à une activité ;
- S'abonnant aux communications électroniques, tel l'InfoCourriel ;
- Offrant ses services : membre du conseil d'administration ou bénévole ;
- Envoyant une question ou un commentaire.

Les finalités pour lesquelles l'AEUTA-UL recueille des renseignements personnels sont les suivantes :

- En conformité avec notre mission, fournir un service adapté et de qualité (identification, information, traitement des demandes de diverses natures, mise à jour des dossiers, etc.) ;
- Améliorer l'offre de services de l'Association (sondage, consultation, etc.) ;
- Respecter les obligations légales (archives, demandes des organismes gouvernementaux et règlementaires).

## *2. Utilisation des renseignements personnels*

L'AEUTA-UL utilise les renseignements personnels qu'elle détient aux seules fins pour lesquelles ils ont été recueillis.

Au sein de l'Association, l'accès aux renseignements personnels est limité aux seules personnes – membres du conseil d'administration ou bénévoles – dont les responsabilités rendent nécessaire l'accès à ces renseignements, comme l'organisation d'une activité, la gestion des listes de membres ou d'abonnements à l'InfoCourriel.

## *3. Communication des renseignements personnels*

L'AEUTA-UL doit, dans l'exercice de ses responsabilités, communiquer des renseignements personnels à des tiers. Ces communications sont faites dans le respect des finalités pour lesquelles les renseignements ont été recueillis.

La communication est faite avec le consentement ou à la demande de la personne concernée. À titre d'exemples, deux cas de figure :

- La personne qui pose sa candidature au conseil d'administration accepte que cette candidature soit transmise aux membres qui auront à élire les administrateurs et administratrices lors de l'Assemblée générale annuelle ;
- La personne qui s'adresse à l'AEUTA-UL pour obtenir une information ou un service relevant d'une autre organisation demande que sa recherche d'information ou de service soit transmise à cette organisation.

L'AEUTA-UL pourra communiquer des renseignements personnels sans le consentement de la personne concernée dans le respect des exceptions prévues dans la loi : la communication est nécessaire à l'exercice d'un mandat ou à l'exécution d'un contrat de services.

#### 4. *Conservation des renseignements personnels*

L'AEUTA-UL conserve les renseignements personnels uniquement le temps nécessaire à la réalisation de la fin pour laquelle ils ont été recueillis.

L'AEUTA-UL prend tous les moyens raisonnables pour s'assurer que les renseignements qu'elle conserve bénéficient d'une protection adéquate notamment par l'utilisation de mots de passe et d'un espace virtuel de travail à accès contrôlé.

#### 5. *Destruction de renseignements personnels*

L'AEUTA-UL détruit les renseignements personnels qu'elle détient de manière sécuritaire dès que la finalité pour laquelle ils ont été recueillis est accomplie, et ce, pour empêcher un tiers d'avoir accès à ces renseignements.

L'AEUTA-UL peut, à la fin du cycle de vie d'un renseignement personnel, l'anonymiser ou le dépersonnaliser de manière à en permettre l'utilisation à des fins statistiques ou de recherche.

### **Liens vers des sites externes**

Le site internet de l'AEUTA-UL peut contenir des liens vers des sites externes, de tiers ou de partenaires. Les renseignements personnels qui peuvent être communiqués pour accéder à ces sites ne sont pas couverts par la présente politique.

### **Quels sont vos droits à l'égard des renseignements personnels vous concernant?**

Toute personne concernée par les renseignements personnels détenus par l'AEUTA-UL peut demander d'y accéder, de les corriger ou de les mettre à jour.

La demande doit être faite par écrit à la personne responsable de la protection des renseignements personnels dont les coordonnées sont indiquées plus bas. Elle est traitée dans les 30 jours suivant la réception. Une réponse écrite est envoyée à la personne concernée.

### **Modalités d'application**

#### Conseil d'administration

- Adopte la politique de protection des renseignements personnels ;
- Nomme la personne responsable de la protection des renseignements personnels ;
- Veille à l'application de la présente politique.

#### Comité de gouvernance

- Assiste le conseil d'administration au regard de ses devoirs et responsabilités en matière de gouvernance des renseignements personnels ;
- Élabore un plan de sensibilisation et de formation en matière de protection des renseignements personnels

#### Responsable de la politique de protection des renseignements personnels

- Coordonne la mise en œuvre de la politique ;
- Le cas échéant, recommande les règles de régie interne pour la mise en œuvre de la politique ;
- Répond aux demandes d'information, d'accès ou de rectification en lien avec la protection des renseignements personnels.

### **Pour communiquer avec nous**

Pour toute question ou demande en lien avec vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec la personne responsable de la protection des renseignements personnels, dont les coordonnées sont les suivantes :

#### **Madame Diane Gagnon,**

Secrétaire

Association étudiante de l'Université du 3<sup>e</sup> âge de l'Université Laval

Pavillon Paul-Comtois

2425, rue de l'Agriculture, local 4442

Québec (Québec) G1V 0A6

Courriel : [aeuta.secretariat@ulaval.ca](mailto:aeuta.secretariat@ulaval.ca)

**ADOPTÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 AVRIL 2024**